

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 9 novembre 2021

Présidence : Mme LE NORGANT

Secrétariat : M. Kenanian

Quorum : 12/24

### ORDRE DU JOUR

- 1- Vote de l'ordre du jour
  - Commission Permanente
  - Conseil de discipline
  - Commission Educative
  - C.E.S.C
  - C.H.S.
  - Fonds social
  - CVC
- 2- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Tarifs Demi-pension Elèves
- 4- Tarifs Demi-pension Commensaux
- 5- Tarifs des dégradations
- 6- Concessions de logement
- 7- Plan d'amortissement
- 8- Questions diverses.

LISTE DE PRESENCE

N° d'identification : 0940790Y

Séance du : 09/11/2021

Total des membres : 24

Quorum : 12

NOM - QUALITÉ	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	SUPPLEANT
<i>Administration (Membres de droit)</i>				
- Mme LE NORGANT <i>Principale</i>	x			
- M. KENANIAN <i>Principal Adjoint</i>	x			
- Mme DIDIER <i>Gestionnaire</i>	x			
- Mme HADDAD <i>C.P.E.</i>	x			
<i>Représentant du Conseil Départemental</i>				
- M. WEIL		x		
-Mme SEGURET			x	
<i>Représentants de la Commune</i>				
- M PERRIOT		x		
<i>Personnalité(s) qualifiée(s)</i>				
<i>Représentants des Personnels Enseignants</i>				
- Mme GRABOWSKI	x			
- Mme LYAUTEY	x			
- M PRATOLA	x			
- Mme GUILLARD	x			
- M. CHOLVY	x			
- Mme LEJEUNE	x			
<i>Représentants des Personnels Administratifs, sociaux, santé technique, ouvriers, service.</i>				
-M COOPEN		x		
-M KADELINE	x			
<i>Représentants des Parents d'élèves</i>				
MME CHAUDRON Magalie suppléante de Mme LEMOLTON DUBOURDIEU	x			
-Mme LEGUERINEL	x			
-Mme AUDIC	x			
-Mme PATRIZIO	x			
-Mme GROSMAN	x			
<i>Représentants des élèves</i>				
- Mlle KOTE	x			
- Mlle KNEZEVIC	x			
<i>Invités éventuels</i>				

Total présents : 18

Signature du Président

COLLEGE OFFENBACH  
94160 SAINT-MANDE  
Mme LE NORGANT  
Principale  
*de Norgant*

La séance est ouverte à **17h56**, le quorum étant atteint. M. Kenanian Ghislain est désigné secrétaire de séance.

### **1. Vote de l'ordre du jour**

Le vote est unanime.

- pour : 18  
- contre : 0  
- abstentions : 0

### **Installation des instances**

#### **Voir Annexe 1**

Mme Le Norgant précise qu'il n'y a plus besoin d'installer la commission permanente depuis ce jour.

### **2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Le vote est unanime.

- pour : 18  
- contre : 0  
- abstentions: 0

### **3. Tarifs demi-pension élèves**

Les tarifs des élèves passent de 3.65€ à 3.71€.soit un montant annuel de 489.72€ pour 132 jours.

Le vote est unanime.

- pour : 18  
- contre : 0  
- abstentions: 0

### **4. Tarifs demi-pension commençaux**

De 2.50€ à 4.91€ selon l'indice

Le vote est unanime.

- pour : 18  
- contre : 0  
- abstentions: 0

### **5. Tarif des dégradations**

Les tarifs des dégradations restent inchangés pour cette année scolaire

Le vote est unanime.

- pour : 18  
- contre : 0  
- abstentions: 0

## 6. Concessions de logements

Le vote est unanime.

Toutes les concessions sont établies par Nécessité Absolue de Service.

Principale, Gestionnaire, Agent d'accueil, Principal adjoint, CPE, OP cuisine

- Pour : 18
- contre : 0
- abstentions: 0

## 7. Plan d'amortissement

Le vote est unanime.

- Pour : 18
- contre : 0
- abstentions: 0

## 8. Questions diverses

### Questions de la part de la FCPE

#### *- Vote électronique aux élections de parents d'élèves de l'année 2022 ?*

Mme Le Norgant, Principale va se renseigner auprès des autorités académiques et reviendra vers les fédérations de parents d'élèves dès qu'une réponse sera donnée.

#### *- Cantine : un sondage des parents pour une fréquentation allégée ?*

Mme Didier, Gestionnaire répond que dans le courant de l'année, elle fera un sondage via Pronote auprès de tous les parents d'élèves de l'établissement pour savoir combien de familles seraient intéressées pour des forfaits modulables. Elle précise également que le collège Offenbach est lié par convention tripartite avec l'UCP Ronsard et le Conseil départemental qui ne permet pas pour le moment ce type de forfait. Les charges fixes de nos restaurations satellites et UCP restent les mêmes...

#### *- Aide aux devoirs : mise en place et fonctionnement ?*

Cette année le dispositif aide aux devoirs est inclus dans la plupart des emplois du temps. Mme Le Norgant précise que le collège Offenbach a une chance incroyable car la majeure partie des enseignants sont volontaires pour participer à ce dispositif alors que dans d'autres établissements, ce n'est pas forcément le cas. Par contre, nous rencontrons le fait que les élèves en difficultés ne se sont pas inscrits à ce dispositif. Nous avons les moyens d'aider tous les élèves mais il faut que les parents les inscrivent.

#### *- Voyages scolaires : les projets à venir ?*

Mme Didier précise que Mme Sève, professeur de SVT est en train d'élaborer un projet de séjour pour le niveau 4<sup>ème</sup>, pour un séjour de 2 à 3 jours au zoo de Beauval et 1 château de la Loire. A l'heure T, aucun hébergement n'a été trouvé. Ce séjour se déroulera en fin d'année scolaire, l'enseignante à encore du temps pour le finaliser et le présenter à un futur Conseil d'administration.

De même M. Pratola, professeur d'Histoire-Géographie, envisage, un séjour de 2 ou 3 jours également sur le niveau 3 et est en cours d'instruction.

- *Activités FSE durant la pause méridienne ?*

Malheureusement, Mme Le Norgant précise que depuis la crise sanitaire, les protocoles successifs ne nous permettent pas de faire du brassage. Dans ces conditions, seul le CDI reste ouvert et les autres clubs restent fermés pour le moment.

- *Enfants à profil particuliers : le point sur les besoins en AVS ?*

Mme Le Norgant précise que plusieurs enfants à profil particuliers sont inscrits au collège soit avec des mutualisées soit avec des AESH individuelles. Tous les enfants ont à ce jour l'aide qui leur est accordée par la MDPH.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale, Présidente de séance, clôt la séance à 18h40

Le secrétaire de séance G. Kenanian

  


La Présidente E. Le Norgant

  


**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**  
**Collèges moins 600 élèves sans SEGPA**  
Article R421-16 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Membres de droit</b></li> <li>- chef d'établissement, président (1)</li> <li>- adjoint au chef d'établissement</li> <li>- adjoint-gestionnaire de l'établissement</li> <li>- conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation le plus ancien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mme LE NORRANT Emma</li> <li>-M KENANIAN Ghislain</li> <li>-Mme DIDIER Margareth</li> <li>-Mme HADDAD Corinne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de suppléant</li> <li>- Pas de suppléant</li> <li>- Pas de suppléant</li> <li>- Pas de suppléant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deux représentants de la collectivité de rattachement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mme SEGURET Odile</li> <li>-M WEIL Julien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un représentant de la commune siège de l'établissement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-M PERRIOT Dominique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mme KOPECKY Isabelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une (ou deux)* personnalité(s) qualifiée(s)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de suppléant</li> <li>- Pas de suppléant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Six représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-M HELARY Antony</li> <li>-Mme GRABOWSKI Catherine</li> <li>-M CHOLVY Hervé</li> <li>-Mme SANDOZ Sara</li> <li>-M PRATOLA Jean-Baptiste</li> <li>-Mme LYAUTEY Muriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-M BASTIAT Vincent</li> <li>-Mme GUILLARD Catherine</li> <li>-Mme LEJEUNE Julie</li> <li>-Mme SEVE Laurène</li> <li>-Mme PAQUIGNON Aude</li> <li>-Mme BLOESS Clara</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deux représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-M COOPEN Sammy</li> <li>-M KADELINE Bruno</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Six représentants élus des parents d'élèves</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-LE GUERINEL Caroline</li> <li>-LEMOLTON DUBOURDIEU Marianne</li> <li>-BARANES Judith</li> <li>-PATRIZIO Mélanie</li> <li>-CHEDRU Mathilde</li> <li>-GROSMAN Sophie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-POUZOL Stéphanie</li> <li>-CHAUDERON Magali</li> <li>-AUDIC Véronique</li> <li>-CHEVILLARD Véronique</li> <li>-DECAU Claudia</li> <li>-LAUWEREINS TARIS Géraldine</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deux représentants élus des élèves</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-KOTE Fatou</li> <li>-KNEZEVIC Ana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-DUMAND ENDERS Baptiste</li> <li>-MELLUL Salomé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Invité : agent comptable</b> (Article 421-63 du code de l'éducation)(3)</li> </ul>		

(1) Dans le cas où, à titre exceptionnel, le chef d'établissement n'exerce pas la présidence du CA (R 421-20 du code de l'éducation), préciser qui en assure la présidence.

(2) Article 421-16 du code de l'éducation

\* deux personnalités qualifiées si les membres de droit sont en nombre inférieur à 4

(3) « l'agent comptable de l'établissement est chargé de la comptabilité générale de l'établissement. Lorsque le conseil d'administration est appelé à examiner une question relative à l'organisation financière, l'agent comptable (décret n°2012-1193 du 26.10.2012 art8) »ou son représentant » assiste aux travaux du conseil avec voix consultative.

**COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE**  
**ANNEE SCOLAIRE**  
**collèges moins de 600 sans SEGPA**  
Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	-Mme LE NORAGANT Emma	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	-M KENANIAN Ghislain	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	-Mme HADDAD Corinne	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	-Mme DIDIER Margareth	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	-Mme LEJEUNE Julie -Mme SEVE Laurène -M PRATOLA Jean-Baptiste -Mme LYAUTEY Muriel -M KADELINE Bruno	-M CHOLVY Hervé -M BASTIAT Vincent -Mme GRABOWSKI Catherine -Mme GUILLARD Catherine -M COOPEN Samy
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé		
•Trois représentants élus des parents d'élèves	-Mme LEMOLTON DUBOURDIEU Marianne -Mme PATRIZIO Mélanie -Mme GROSMAN Sophie	-Mme BARANES Judith  -Mme CHEDRU Mathilde -Mme LAUWEREINS TARIS Géraldine
• Deux représentants élus des élèves	-DUMAND ENDERS Baptiste -MELLUL Salomé	-KOTE Fatou -KNEZEVIC Ana